

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18392 - 71ÈME ANNÉE

## Les écrits sont clairs

# Suppression de la sur-rémunération : accord entre PS et les Républicains

**Recommandation n°11 :** Dans le but de réduire les inégalités internes, engager, après au moins deux plans quinquennaux de convergence, une réflexion sur une réforme du dispositif des sur-rémunérations en réaffectant les économies dégagées au financement des plans de convergence.

**Recommandation n° 12 :** Après au moins deux plans quinquennaux de convergence, engager la suppression progressive de la réfaction de l'impôt sur le revenu.

**Dans le même esprit, le traitement des fonctionnaires dans les départements d'outre-mer doit être progressivement aligné sur celui de la Métropole (-400 millions d'euros).**

republicains.fr

5

Mercredi 30 mars 2016

© Les éditions des Républicains

En haut, les propositions du rapport Lurel qui sert de base à la future loi d'orientation. En bas, un extrait du programme économique pour la présidentielle du parti les Républicains.

## La proposition de l'épargne est pour le moment la seule alternative à la suppression de la sur-rémunération sur laquelle les deux partis qui se succèdent au pouvoir en France sont d'accord.

Les documents reproduits ci-dessus sont des extraits d'écrits publiés le mois dernier par des membres du Parti socialiste et du parti les Républicains. Le premier présente des recommandations formulées par Victorin Lurel dans un rapport présenté voici deux semaines au Premier ministre. C'est une remise en cause de la sur-rémunération. Il est ainsi écrit que le but poursuivi est de réduire les inégalités internes et d'affecter la sur-rémunération au budget de l'État pour financer des actions dans les collectivités concernées par la suppression

de la sur-rémunération.

Juste en dessous, une autre recommandation demande la suppression de l'abattement de 30 % sur l'impôt sur le revenu accordé aux contribuables d'outre-mer.

L'application de ces deux mesures est un prélèvement d'un milliard d'euros par an sur les bénéficiaires de ces mesures rien qu'à La Réunion.

Manuel Valls a annoncé que ce rapport ne restera pas dans un tiroir. Ces propositions inspireront une loi d'orientation qui devra être votée d'ici la fin de l'année. Elle fixera

l'avenir de La Réunion pour 25 ans. Le débat parlementaire devrait commencer d'ici 3 à 6 mois.

Le second document est un extrait du programme économique des Républicains pour l'élection présidentielle. Présenté le 30 mars dernier par Nicolas Sarkozy, il demande la suppression de la sur-rémunération et chiffre l'économie dégagée. Cette somme sera réintégrée dans le budget de l'État, dans le cadre d'un vaste plan d'austérité prévoyant notamment la suppression de 300.000 postes de fonctionnaire pour réali-

ser 7 milliards d'économie.

Ces deux documents montrent un accord sur le fond entre le PS et les Républicains : ils veulent supprimer la sur-rémunération. Lors de la prochaine élection présidentielle en 2017, deux cas de figure sont possibles. En cas de victoire d'un candidat socialiste, alors les propositions du rapport Lurel s'appliqueront, car elles se retrouveront dans la loi d'orientation que le Parlement aura

adopté. Si c'est un candidat du parti les Républicains qui l'emporte, alors il mettra en œuvre le programme économique de son parti qui prévoit la suppression de la sur-rémunération.

Dans un cas comme dans l'autre, la prime égale à 53 % du salaire versée aux fonctionnaires titulaires est clairement menacée par des écrits.

Mercredi, Paul Vergès avait rappelé l'urgence de se mobiliser pour empêcher que les fonctionnaires

subissent une baisse de leur salaire. Il avait rappelé la proposition de l'épargne, qui vise à préserver le revenu des fonctionnaires, tout en permettant aux investissements de bénéficier de la sur-rémunération. C'est pour le moment la seule alternative à la suppression de la sur-rémunération sur laquelle les deux partis qui se succèdent au pouvoir en France sont d'accord.

**M.M.**

## Début de la grève dans le BTP

Une grève illimitée a démarré hier dans le BTP. Les travailleurs ont répondu à l'appel de l'Intersyndicale. L'objectif est de sortir les négociations de l'impasse.

Le patronat refuse en effet toute hausse des salaires pour 2015. Il affirme que la situation de crise du secteur ne lui permet pas d'assurer une augmentation.

Les représentants des travailleurs revendiquent une hausse de 3 %. Ils estiment que les richesses créées dans ce secteur doivent être mieux partagées. Les travailleurs ne doivent pas être les seuls à supporter la

crise. Et de rappeler que quand une entreprise n'a pas de commande, alors elle licencie et ferme. Le mois dernier, le congrès de la CGTR-BTP avait indiqué que plus de 600 travailleurs ont ainsi été licenciés depuis le début de l'année.

Sous la présidence de Paul Vergès à la Région Réunion, le BTP comptait près de 25.000 salariés et était un moteur de croissance aussi important que la consommation. Mais depuis, l'arrêt des grands chantiers et le changement des règles d'engagement de l'État dans le financement du logement ont plombé le secteur. Le secteur du BTP a perdu plus de

8.000 emplois.

Depuis le début des négociations salariales, les représentants patronaux ne veulent pas concéder d'augmentation. Cette situation a poussé les syndicats à agir. Ils ont donc lancé la grève hier. Un premier rassemblement s'est tenu hier devant le siège d'Holcim, la filiale réunionnaise d'un groupe international de BTP. Un lieu symbolique car le dirigeant de la FRBTP est également un cadre d'Holcim.

Faute de reprise des discussions, le mouvement va s'étendre et s'amplifier.

## Grève générale à Mayotte : grande manifestation des syndicats et d'élus

Cela fait neuf jours que la grève générale a commencé à Mayotte. C'est la reprise d'un mouvement qui avait été lancé en octobre 2015 sur le mot d'ordre d'égalité réelle.

L'Intersyndicale estime que 5 ans après l'attribution du statut de département à Mayotte, la situation n'évolue guère. C'est pourquoi elle demande l'application de l'intégralité du Code du Travail, ainsi que l'égalité des prestations sociales avec la France. Elle revendique aussi une hausse des revenus des retraités. Un autre objectif est l'alignement de la sur-rémunération sur celle de La Réunion, à 53 %.

Les discussions n'ont toujours rien donné. Le mouvement s'étend dans toute l'île. Des manifestants ont choisi de barrer les routes pour débloquent les négociations. Hier, la route du Sud de Mayotte était coupée.

La grève se poursuit et le nombre des soutiens s'élargit. Lundi dernier, la délégation reçue par le Conseil

départemental a reçu le soutien de la direction de la collectivité. Hier, c'est un parlementaire de Mayotte qui a pris la même décision.

Ancien responsable syndical, Boinali Saïd sera aujourd'hui dans la manifestation organisée par l'Intersyndicale. Il explique les raisons de ce choix dans un entretien diffusé par Mayotte Première.

« Les élus politiques n'ont pas invité à un rassemblement. Ce sont les organisations syndicales qui ont invité les élus à prendre part à ce rassemblement. Certains élus iront, d'autres n'iront pas. Chacun répondra individuellement pour exprimer sa solidarité.

Moi je pense y aller, je vais exprimer ma solidarité puisque j'ai cru comprendre que c'est un problème interprofessionnel, économique, social culturel posé au grand jour. Donc, il faut, à mon avis, exprimer sa solidarité.

La question d'égalité réelle est très discutable. Moi, je parle de conver-

gence. Ca, ce sont des mots. L'essentiel est que les gens aient quelque chose dans leur panier. Et puis, ce mouvement n'est pas contre un gouvernement et encore moins, le gouvernement de Manuel Valls.

Si je veux exprimer ma solidarité, c'est parce que je pense que le mouvement est légitime. Il exprime des revendications réelles, ce n'est pas une revendication contre la loi de travail.

C'est une expression de souffrance de la population et d'expression de frustration des organisations syndicales par exemple les questions de retraite, de reconstitution de carrière, dossiers qui doivent être élaborés d'abord par le département, négocié avec les caisses de cotisation sociale et après transmis aux parlementaires et au gouvernement ».

## Édito

# Loi El-Khomri : l'illusion de la flexibilité à La Réunion

**D**epuis hier, la grève générale est lancée dans le BTP. Ce mouvement n'est pas une surprise. Les négociations salariales sont en effet bloquées dans ce secteur. La direction ne veut pas aller au-delà d'une augmentation de... 0 %. Ce n'est pas la première fois que le BTP est touché par une grève, mais celle-ci se déroule dans un contexte inédit.

C'est tout d'abord la situation sociale globale de La Réunion. Notre île n'a jamais connu un chômage aussi important. Le nombre de demandeurs d'emploi dépassait 180.000 en février dernier, d'après les chiffres de Pôle emploi. Cette crise met une pression considérable sur le dos des travailleurs. La menace d'être au chômage, ne subir une baisse importante de ses revenus et de ne pas retrouver un autre travail est en effet permanente.

C'est sur cette situation que vient se greffer le projet de loi El-Khomri. Le gouvernement veut imposer la flexibilité dans ce qu'il appelle « le marché du travail ». Logiquement, cette flexibilité veut dire qu'un travailleur exercera au cours de sa période d'activité de nombreux emplois. Le discours des partisans de la loi El-Khomri est de dire que les licenciements et les embauches sont facilités, et que cela permet d'aller vers la réduction du chômage. Cela veut donc dire qu'au cours de son parcours professionnel, un travailleur connaîtra plusieurs périodes de chômage. Là où cette flexibilité est acceptée, les travailleurs au chômage ont droit à des indemnités représentant quasiment l'équivalent de leur

salaire, et sont en formation pendant cette période avec un nouvel emploi à la clé. Autrement dit, se succèdent des périodes de travail et de formation sans perte de revenu. Pour que cela fonctionne, le taux de chômage doit être faible, et les droits des travailleurs élevés.

Mais dans un pays comme La Réunion, où le taux de chômage est proche de 30 %, faciliter les licenciements est la porte ouverte à tous les abus. Comment retrouver rapidement un travail dans ces conditions ? De plus, le projet de loi cherche à enlever aux travailleurs la protection de la loi, tout en contournant les représentants syndicaux que les salariés se sont choisis pour défendre leurs droits. La conséquence, c'est la précarité, le nivellement des droits par le bas. Il est donc facile de comprendre pourquoi les jeunes sont particulièrement motivés pour participer aux manifestations. Ils voient s'ouvrir devant eux une vie de précarité.

Pour le BTP, l'application d'une telle loi supprimerait l'existence de négociations salariales telles que nous les connaissons, puisque c'est l'accord d'entreprise qui aurait la priorité. Avec un chômage aussi important, comment les travailleurs d'une entreprise pourraient-ils se faire entendre ? Il est nécessaire qu'ils bénéficient de garanties qui s'imposent partout, celles de la loi et de la discussion collective.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## À l'occasion du 73e anniversaire de leur déportation par les nazis

# Vibrant hommage à Jean Joly et Teddy Piat, grands combattants réunionnais de la liberté



Discours de Paul Vergès.

Ce mercredi 6 avril, au Collège de Bourbon à Saint-Denis, s'est déroulée une cérémonie en souvenir de Jean Joly et Teddy Piat, anciens élèves du Lycée Leconte de Lisle (actuellement Collège de Bourbon), résistants de la Seconde Guerre Mondiale et déportés le 6 avril 1943 dans les camps de concentration nazis de Neubrem puis Mauthausen. Ce fut une cérémonie vibrante, à laquelle ont notamment participé d'autres résistants réunionnais, comme Paul Vergès, qui ont plaidé pour la fidélité réelle de notre peuple à tous nos compatriotes combattants de la liberté depuis sa naissance il y a 353 ans...

Cet événement a été organisé par les responsables et professeurs du Collège de Bourbon avec des élèves, qui ont participé notamment à la proclamation de chants pour la liberté, et avec des partenaires comme l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie à La Réunion (APHG). Il a commencé par un chaleureux mot d'accueil du Principal du collège, M. Ibrahim Cadjee, avant que prennent la parole Jacques Delpech, président de l'APHG, et plusieurs personnalités au nom du Département, de la Région, du Rectorat et de la Préfecture.

Le Sénateur communiste Paul Vergès a également été invité par les organisateurs à s'exprimer à ce sujet, à la fois en tant que résistant et ancien élève de cet établissement, où il a connu Jean Joly et Teddy Piat comme collègues, avant de les rejoindre avec son frère Jacques en France comme militants pour une France libre. À ce titre, Paul Vergès a lancé un appel à tous les Réunionnais — et notamment aux jeunes qui doivent prendre en mains l'avenir de leur pays — à se préparer à assumer leurs responsabilités pour un peuple réunionnais libre, res-

pensible et solidaire.

**« Ami, entends-tu ces cris sourds du pays qu'on enchaîne ? »**

Ensuite, un groupe d'élèves a proclamé en chorale, avec talent et beaucoup d'émotion "Le Chant des Partisans" ou "Chant de la libération", l'hymne de la Résistance française durant l'occupation par l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale, avec cette question : « Ami, entends-tu ces cris sourds du pays qu'on enchaîne ? ». Et puis les officiels et autres invités ont visité une belle exposition, commentée par Jacques Delpech, où l'on peut voir le parcours héroïque accompli par Jean Joly et Teddy Piat.

La visite de l'exposition a été suivie par le dévoilement officiel par Paul Vergès d'une plaque dans le hall du collège, « à la mémoire de Jean Joly et Teddy Piat, résistants réunionnais déportés, élèves dans cet établissement de 1931 et 1938 ». La cérémonie a été clôturée par un nouveau chant de la chorale, qui a entonné "La Marseillaise", et par un cocktail très convivial offert par le Collège.

**Correspondant**



Les élèves du collège de Bourbon interprètent le Chant des partisans.

# Charles Angrand et l'autorité (2) : la Justice

## 2. Puissante originalité d'une illustration.

Une blancheur aveuglante qu'irradie le plateau d'une balance à la romaine, abolissant tout contour, totalitaire, coruscation dont les rayons forment une étoile obscure, se renversant en traits noirs saillants, agressifs. Ce ne sont pas les peines que le plateau pèse, il ne soupèse que de l'or. L'or, souverain symbole de la Justice bourgeoise, or qui efface les traits.

Plantés haut, de part et d'autre, deux sabres, dont on distingue la poignée, menaçants, prêts à trancher, à se(r)vir.

La Justice en tant qu'instrument des nantis, des possédants, protégée par le glaive de la Loi. Une Justice qui ne défend que l'argent et le pouvoir : à eux dévoue.

Angrand a délaissé le vaporeux des crayons Conté. Rien là des « charmes de la pure lumière » que recherchait Cross, rien de bien néo-impressionniste dans cette œuvre, plutôt de l'expressionnisme. Plutôt van Gogh que Seurat. La brutalité du trait pour miroir de la brutalité de la Justice.

Le Maitron situe la 2e édition du pamphlet de Kropotkine en 1884, à l'imprimerie jurassienne, Genève. Une chose est certaine, Charles Angrand avait lu le libelle avant de l'illustrer. Arrêté en 1883, jugé, et emprisonné 3 ans au quartier des politiques de Clairvaux, l'anarcho-communiste apportait là une réponse brève et cinglante à ses juges et à la justice française. Publié après le Procès des anarchistes de Lyon, illustré après le Procès des Trente qui se tint dès 1894, au cours duquel les amis d'Angrand, Fénéon, Grave, Luce, se trouvèrent incarcérés avant que d'être amnistiés. (Fénéon ne songeait plus alors qu'à partir au Japon.) La réaction fut telle qu'aux explosions des anarchistes propagandistes par le fait répondait la répression aveugle, violente, généralisée d'une Justice déshumanisante.

Cette superstition de la loi qu'Angrand illustre, le culte de la Loi (c'est-à-dire le fait d'écarter tout autre discours sur la loi que celui qui la reconnaît infrangible et légitime), collaient aux mots de Kropotkine : « Le vrai objectif de la loi : immobiliser le fait accompli », figer

la société, imposer la réalité dont elle ne fait que dresser l'inventaire comme on dresse des remparts.

Le neveu du peintre raconte que quand Signac venait à la rencontre de son ami à Rouen, les rendez-vous se donnaient devant la grande toile de Delacroix du Musée des Beaux-Arts, « La Justice de Trajan ». Aux marques de « La justice et la loi », Angrand préférerait sans nul doute les couleurs de « la Justice de Trajan », celle précisément qui se penche vers les petites gens, qui arrête les puissants et suspend le temps, l'espace d'un règlement qui - à cette échelle - vaut plus que tout l'or du monde.

Dante chante le haut fait accompli dans son « Purgatoire » (X) : Alors que l'empereur Trajan part à la guerre, une jeune veuve se jette à ses pieds et lui présente une requête. Son jeune enfant ayant été tué, elle implore justice. Trajan commence par lui demander d'attendre son retour de la guerre. « Mon Seigneur, et si tu ne reviens pas ? Et lui : - Celui qui sera à ma place te vengera. Mais elle : - Le bien fait par un autre, à quoi te servira-t-il si tu négliges celui qui t'incombe ? Et lui alors : - Or, sois satisfaite, car il faut que je remplisse mon devoir avant de partir, la justice le veut, la pitié me retient ici ». La pitié et la justice, la pitié en amont de la justice. Le pouvoir devient alors un pouvoir d'empathie.

La marche du monde, signifie le sujet, ne peut qu'être entravée par l'injustice ou l'absence de justice, qui est une autre forme d'injustice. Verticalité du tableau de Delacroix. Les deux peintres qui demandaient la reconnaissance de leur art se rejoignaient au pied de Delacroix, comme la veuve mettait l'injustice au pied de Trajan.

Voici comment Kropotkine définissait le rapport de l'art avec la loi : « L'art fait chorus avec la soi-disant science [de la justice]. Le héros du sculpteur, du peintre et du musicien couvre la loi de son bouclier et, les yeux enflammés et les narines ouvertes, il est prêt à frapper de son glaive quiconque oserait y toucher. »

Le dessin et l'art d'Angrand tournent le dos à cette conception conformiste.

L'illustration adressée à Grave correspondait parfaitement à la pensée de Kropotkine qui était de ne plus

vouloir obéir à la loi, « sans savoir d'où elle vient, quelle en est l'utilité, d'où vient l'obligation de lui obéir et le respect dont on l'entoure ». Le penseur anarcho-communiste se proposait de faire l'histoire d'une domination et donc de peurs : tout cela est inscrit sur le dessin.

« La Révolte », puis « Les Temps Nouveaux », propageaient l'idée que la justice est faite pour imposer la loi au peuple, et non l'inverse - une loi qui ne sert qu'aux possédants et aux grands ; ces publications avaient pour objectif de faire sortir le peuple de sa torpeur.

Le double caractère, la double attribution de la loi - inscrits dans le titre même avec la copule « et », une copule qui définit en fait l'antithèse : la justice (la vraie) contre la loi, cela se voit sur l'illustration d'Angrand. L'or et le glaive. La loi politique, outil totalitaire, « mélange habile des coutumes utiles à la société, - coutumes qui n'ont pas besoin de lois pour être respectées, - avec ces autres coutumes qui ne présentent d'avantages que pour les dominateurs, qui sont nuisibles aux masses et ne sont maintenues que par la crainte des supplices », écrivait Kropotkine.

La loi et le Capital : « La Loi a suivi les mêmes phases de développement que le capital : frère et sœur jumeaux, ils ont marché main dans la main, se nourrissant l'un et l'autre des souffrances et des misères de l'humanité ». Angrand a su rendre cette marque de la société bourgeoise et totalitaire, héritage du prêtre et du baron, survivance de l'ancien régime : lorsque tous les pouvoirs (celui de juger) sont concentrés dans une seule personne, elle peut proclamer alors : « L'État, c'est moi ! » Ce « moi », ce nouveau roi, est celui du juge qui, aveuglé par l'argent, brandit une loi qui ressemble plus à un glaive, une loi toute fondée sur l'envie et la peur, ces puissants ressorts du rapport social, afin de conforter d'avantage un ordre, celui des propriétaires, que de rétablir entre les hommes l'harmonie dont rêvaient Angrand et les compagnons de Grave.

**Jean-Baptiste Kiya**

À M. Pierre Michel.

# Oté

## Konm i lé, shakinn son mond !

*Kisa la di larzan i mank ? Pito i mank lo tan pou dépansé ousinonsa lo tan trouv mwayin pou kashièt lo larzan. Shakinn néna son sousi i di. Moun pov néna son sousi pou fini lo mwa, kiswa èk son ti sédik, kiswa èk son RMI ousinonsa son find drwa, mé li an souplingn pa, an kontrèr. Moun rish néna son sousi pou kashièt son larzan, é li an souplingn. I di "Ti zanfan tit pinn, gran zanfan grann pinn". Konm si néna ti sousi èk gro sousi.*

*Lé rokoni osi moun oki lé zénére, moun rish souvan-dé-fwa lé san kèr. Zordi ni pé rann a nou kont èk lo léskandal trafik larzan. Moun oki, li partaz son mizèr. Lé vré na dé-fwa désertin moun lé san kèr. Zordi ni konpran in pé mié parkoman banna i ariv a dévir larzan sank ni konpran. Konm si lo gro sousi pou zot, sé pa koman gingn larzan, lo gro sousi sé koman fé travay limazinasyon pou kashièt larzan dann in paradi fiskal.*

*O lièrk invéstit larzan dan lo péi, pou donn travay domoun, lo moun rish ousinonsa lantropriz i kré son sosyété san non ayèr, konm sa li pèy pa zinpo, li blansi larzan. Mwin la vi dann télé in patron la ferm son lantropriz, la lisansié lo pé aprésa li la anvoy 24 million dann in paradi fiskal, konm si ni zètré 10 zoro. La télé la poz késtyon lo boug an somaz zordi-kosa ou an pans de tousala ? Li la réponn "Koué ou vé, ni viv pa dan lo minm mond".*

*Justin*

**« Sa in moun i manz zaran èk bonbon koko » - In kozman po la rout**

Kosa sa i vé dir ankor ? Moin lé a d'mandé. Poitan si ni kallkil bien : zaran sa lé salé é bonbon koko, sa lé dou. Donk sa sé in moun i manz lo sikré avèk lo salé, inn konm l'ot, inn avèk l'ot. Souvan dé foi dann kozman kréol in kozman konmsa i ansèrv dann in sèrtin sans. Lo sans ké mi oi , pars moin la lir sa dann liv Daniel Honoré épi dann d'ot ankor, sa i vé dir lo moun, dann son rolasyon partikilyé, i triy pa. Donk zot i konpran sa in moun i lès ali tanté par l'uil tantan-konm Madoré i di dann inn son shanté. A park'sa mi oi pa d'ot ka pou tiliz kozman-la. Bon ! ni artrouv domin avèk in n'ot kozman.